

L'ergothérapie en Tunisie

En Tunisie, l'ergothérapie n'est pas encore bien connue du grand public, mais il y a eu une nette progression au cours de ces dernières années, promettant ainsi le développement de l'ergothérapie et du métier d'ergothérapeute.

Actuellement, l'ergothérapie est reconnue par les pouvoirs politiques et est règlementée par un décret publié dans le Journal Officiel de la République Tunisienne de juillet 2013.

L'ATE

L'Association Tunisienne d'Ergothérapie (ATE) est une association scientifique dont le statut juridique a été établi le 30 juin 2004 ; sa reconnaissance parmi les autres associations a été publiée au Journal Officiel du 1^{er} octobre 2004.



Le rôle de l'ATE est de représenter et promouvoir la profession d'ergothérapeute, mais également d'être un espace d'échange et de rencontre pour les professionnels et les étudiants.

Les objectifs de l'association sont de représenter et promouvoir la profession en Tunisie, de contribuer à son développement et à sa reconnaissance, mais aussi de promouvoir la formation professionnelle continue des ergothérapeutes, ainsi que de faciliter les échanges d'informations et de compétences entre les professionnels.

L'ATE participe à diverses manifestations et met en place des actions de communication et d'information liée à l'ergothérapie, auprès du grand public et des organismes de tutelle. De plus, elle organise également des séminaires et rencontres scientifiques (par exemple « *les enfants à besoins spécifiques et l'intégration scolaire* »), des formations continues, ainsi que des journées nationales d'ergothérapie dont la prochaine devrait être en 2016.

Les projets en cours pour 2015/2016 sont les suivants : la demande d'instauration du financement des prestations en ergothérapie (notamment en exercice libéral) par la Caisse Nationale d'Assurance Maladie, l'organisation de la 3^{ème} journée nationale d'ergothérapie qui se déroulera en 2016, le développement de nouveaux projets sur le terrain en tant que partenaire d'intégration pour les personnes en situation de handicap (par exemple, l'intégration et l'accompagnement des enfants en situation de handicap en milieu scolaire ordinaire ; ou encore, l'amélioration de l'accessibilité aux moyens de transports pour les personnes à mobilité réduite), ainsi que la reconnaissance de la formation de l'Ecole Supérieure des Sciences et Techniques de la Santé de Tunis (ESSTST) par la WFOT.

La formation en ergothérapie

Il n'existe à ce jour qu'une seule école d'ergothérapie en Tunisie, il s'agit de l'Ecole Supérieure des Sciences et Techniques de la Santé de Tunis-El Manar. Après trois ans d'étude post-bac, les étudiants obtiennent la Licence Appliquée en Ergothérapie ; actuellement, une centaine d'étudiants suivent ce cursus.

Pour une éventuelle poursuite d'études après la licence, il est possible de continuer avec un master professionnel ou scientifique ; mais pour le moment il n'y a pas de master spécifique à l'ergothérapie ou aux professionnels de la réhabilitation.

Concernant les stages, il n'est pas très difficile de trouver un lieu de stage, par contre il est plus compliqué et délicat d'en assurer l'encadrement pour un professionnel.

En effet, il est dispensé en co-encadrement avec l'ESSTST, or le nombre d'ergothérapeutes dans l'établissement est assez faible compte tenu de la diversité et de l'amplitude des missions à réaliser, il y a donc un problème de sous-effectif au niveau du personnel.

Emploi

Le marché de l'emploi en Tunisie se porte bien, les ergothérapeutes trouvent facilement du travail. Les lieux d'exercice majoritaires des ergothérapeutes sont les suivants :

- Services hospitaliers, en particulier en MPR (Médecine Physique et Réadaptation), neurologie adulte et pédiatrique, orthopédie, rhumatologie, pédopsychiatrie et psychiatrie adulte, ainsi que le médicolégal ;
- Associations et centres en éducation spécialisée pour les enfants en situation de handicap, c'est-à-dire les enfants autistes, atteints de trisomie 21, avec insuffisance moteur, enfants épileptiques, ou enfants en échec scolaire ;
- Centres de formation professionnels pour les jeunes et les adultes en situation de handicap ;
- Unités régionales de réhabilitation ;
- Centres et résidences pour les personnes âgées ;
- Centres Alzheimer et résidences pour personnes handicapées mentales sans soutien familial ;
- Orphelinats ;
- La pratique libérale, qui se développe rapidement, surtout en pédiatrie.



Au niveau national, les dernières avancées significatives de l'ergothérapie concernent la reconnaissance par le décret d'actes, ainsi que l'installation en libéral qui se développe beaucoup dernièrement. De plus, la question du remboursement est également d'actualité, l'ATE y travaille pour faire avancer le sujet.

Enfin, l'ATE participera pour la seconde fois au Council Meeting de la WFOT en 2016.

Nous remercions Hetty FRANSEN-JAÏBI, la déléguée WFOT tunisienne, d'avoir accepté de répondre à nos questions.



Sybille IZOUGARHANE

Déléguée WFOT